

# Journée d'accueil

Laurence Broze

professeure émérite Université de Lille,  
présidente de l'association *femmes et mathématiques*.

IHP, Paris, 10 décembre 2025



# L'association *femmes et mathématiques*

- Association née en 1987. Première présidente : Marie-Françoise Roy
- Association loi 1901, environ 200 membres (15% hommes)
- Un site : [www.femmes-et-maths.fr](http://www.femmes-et-maths.fr)
- Une liste de diffusion d'informations :  
[femmes-et-maths@listes.math.cnrs.fr](mailto:femmes-et-maths@listes.math.cnrs.fr)
- Une lettre d'information
- Une page sur Linkedin

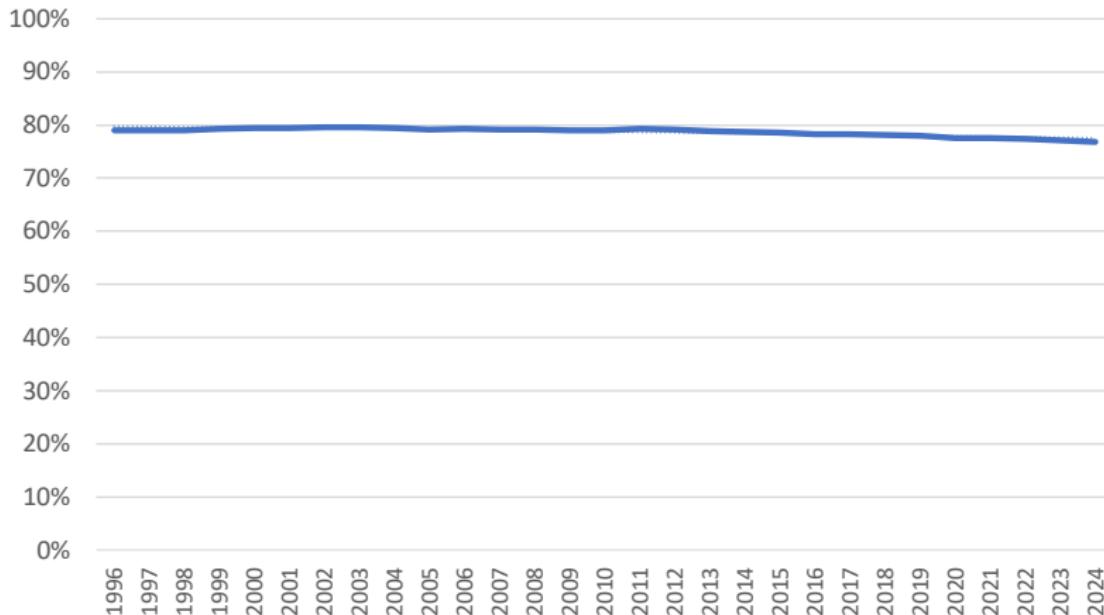
# Les objectifs de l'association

- Les actions en faveur de l'orientation des jeunes filles vers les mathématiques, plus généralement les formations scientifiques
- Les actions en faveur de l'égalité professionnelle et la parité dans les métiers des mathématiques
- Les actions visant à promouvoir l'activité mathématique des femmes, à rendre plus visible la contribution des femmes en mathématiques
- Les actions visant à sensibiliser la communauté scientifique et éducative à la question de l'égalité femme/homme.

# Les actions régulières de l'association

- Avec Animath :
  - Journées "filles et maths/info : une équation lumineuse"
  - Rendez-vous des jeunes mathématiciennes
- Exposition "Mathématiques, informatique . . . avec elles"
- Les stages "Maths C pour L", avec la SMF, la SFdS et la SMAI
- Le Forum des jeunes mathématiciennes et mathématiciens, avec le CNRS
- Interventions aux journées "parité en mathématiques"
- Organisation de conférences
- Actions de formation
- . . .

## La part des hommes en mathématiques à l'université n'a pas beaucoup changé depuis 1996



## Régression linéaire :

Soit  $H_t$  la part des hommes en maths (MCF + PR, 25 + 26) :

$$H_t = -0,0007t + 0,7977$$

Interprétation de la pente de la droite de tendance :

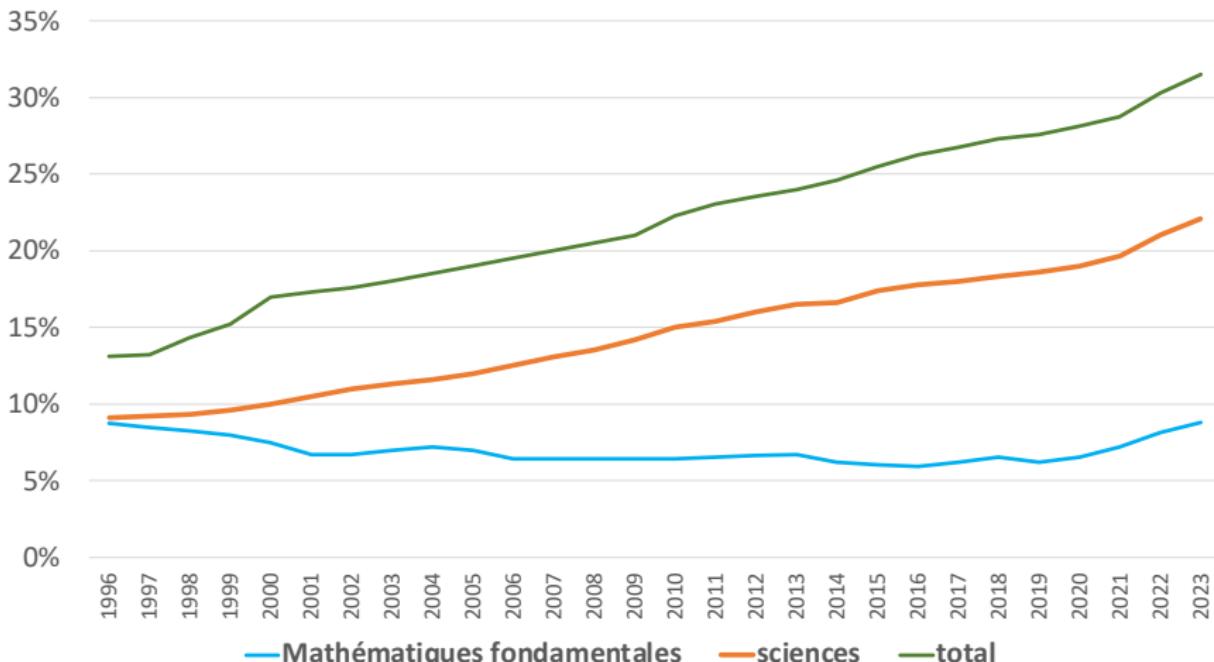
si  $t$  augmente d'une unité (une année), alors on prédit que  $H_t$  diminue de  $0,0007 = 0,07\%$ .

Combien d'années faut-il pour atteindre  $H_t = 50\%$  ?

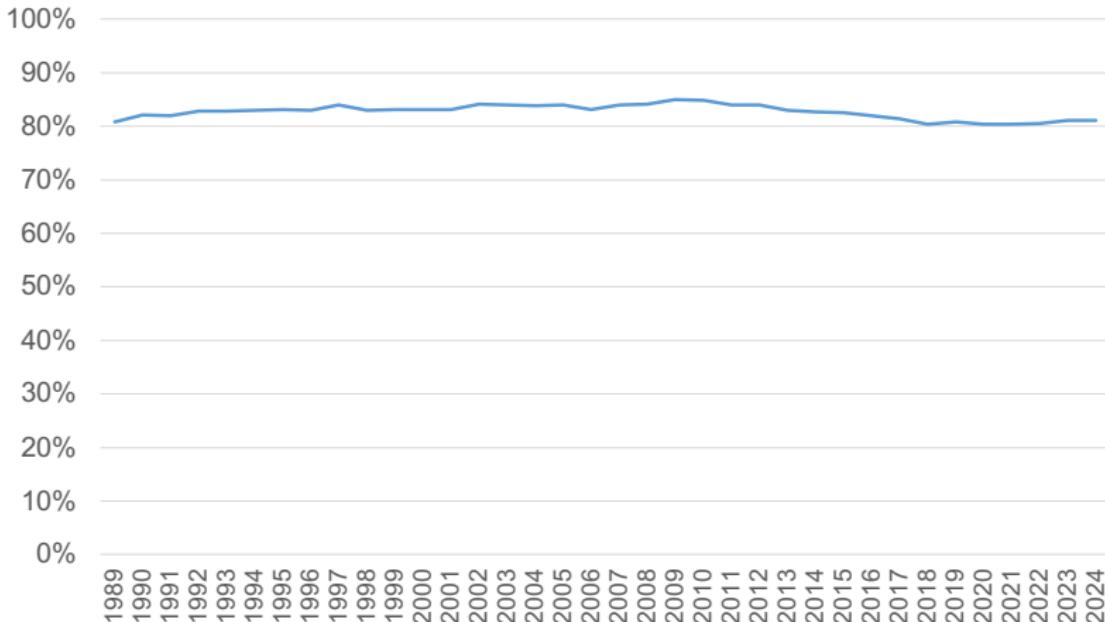
$$t = (0,7977 - H_t) / 0,0007$$

Si  $H_t = 0,5$ , alors  $t = 425$  années.

## Evolution du pourcentage de femmes professeures à l'université en France



## Au CNRS, la part des hommes en mathématiques n'a pas beaucoup changé



# Le rapport IGF - IGESER (2025)

Filles et mathématiques : lutter contre les stéréotypes, ouvrir le champ des possibles

Des dispositifs d'accompagnement doivent être mis en place pour soutenir les carrières des femmes [...]

Au-delà de ces dispositifs d'accompagnement et d'incitation, à l'instar de ce qui a été mis en place pour les cadres supérieurs de la fonction publique, **des quotas doivent être envisagés** pour les postes à responsabilité dans l'enseignement sup. et la recherche en STEM.

Concernant les organismes de recherche, la mission propose de fixer des quotas par voie législative, avec une trajectoire de convergence vers **40% de chaque sexe au moins pour les postes de chargés de recherches et de directeurs et directrices de recherches à l'horizon 2035 dans chaque discipline.**

**Proposition n° 15 :** Incrire dans la loi le principe d'un quota de sexes pour les premiers recrutements (i) d'enseignantes et d'enseignants en CPGE dans chaque discipline, (ii) de chercheurs et chercheuses à l'INRIA ainsi qu'au CNRS dans chaque institut.

La mise en oeuvre de quotas est plus difficile dans les universités, dont les recrutements sont décentralisés.

- les comités de sélection pourraient proposer à la nomination une liste d'hommes et une liste de femmes, chacune classée par ordre de préférence d'excellence scientifique. L'arbitrage entre les deux listes pour chaque poste serait réalisé par une instance nationale. Ce rôle pourrait être confié par exemple à l'INSMI pour les mathématiques ;
- ou les comités pourraient être établis de façon pérenne pour recruter des candidats sur plusieurs postes et plusieurs années successives et avoir l'obligation de respecter une parité sur les recrutements qu'ils proposent ;
- ou l'université pourrait être rendue responsable de l'atteinte des objectifs de façon tournante sur plusieurs nominations et être dotée de moyens de les faire respecter par les comités de sélection (par exemple, pénalités financières ou véto sur les résultats d'un concours adoptés automatiquement en cas d'objectifs non atteints).

**Proposition n° 16 :** En complément des politiques incitatives mises en oeuvre, ajuster les procédures de recrutement d'enseignants-chercheurs et d'enseignantes-chercheuses afin de garantir l'atteinte d'objectifs cibles chiffrés. Pour cela peuvent notamment être envisagées (a) la création d'un système de double-listes (hommes lauréats et femmes lauréates) avec arbitrage par une instance nationale (par exemple l'INSMI en mathématiques), (b) la création de comités de sélection pluriannuels recrutant plusieurs postes d'une même section, ou (c) la responsabilisation des universités sur l'atteinte d'objectifs fixés sur plusieurs nominations.